



## SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : [fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

### Comité Technique Local du 10/06/2015

#### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. DEFAYS  
M. PAILLET  
Mme GLISE  
M. ORLIANGES

#### REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)  
M. DE CARVALHO (FO)  
M. DEJOU (FO)  
M. HINDERSCHID (CGT)  
M. BRUN (CGT)  
Mme BESSON BRILLANT (CGT)  
M. BONNEAU (CGT)  
M. LAROUSSINIE (Solidaires)  
Mme ESCURE (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

*L'actualité des dernières semaines n'a malheureusement pas manqué de rajouter de l'incertitude à notre avenir professionnel.*

*L'annonce gouvernementale d'instaurer le prélèvement à la source, intervenue à la fin de la campagne de déclaration des revenus, dans des conditions de plus en plus difficiles, est une étrange manière pour le gouvernement de remercier ses agents.*

*Nous vous rappelons que Force Ouvrière a toujours rejeté le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, qui serait un pas de plus vers l'affaiblissement de notre République.*

*Le prélèvement à la source recouvre deux objectifs, soigneusement dissimulés. Si le premier est de rendre l'impôt indolore, peut-être pour l'augmenter plus facilement, le second vise tout simplement, par la remise en cause de l'impôt progressif, à abaisser celui des plus hauts revenus. Ce serait également un cadeau déguisé aux entreprises en leur donnant de très importants moyens de trésorerie. Le prélèvement à la source aggraverait l'injustice fiscale. La méconnaissance des revenus réels non salariaux aurait pour conséquence une pression fiscale pesant essentiellement sur les salariés et les retraités, dont les revenus sont connus.*

*De même, que penser de cette idée de rendre obligatoire la télé-déclaration qui ira à l'encontre de notre devise républicaine comprenant notamment les notions de liberté et d'égalité ?*

*Dans le même temps, la réforme de l'organisation territoriale de l'état se dessine et menace clairement l'égalité de droit républicaine, la présence de proximité des services publics mais également nos statuts.*

*Avec le décret du 7/05/2015, les « Préfets préfigurateurs » des nouvelles régions, celui de la région Auvergne Rhône Alpes pour ce qui nous concerne, auront carte blanche pour restructurer et mutualiser l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, et arrêtons de rêver les services de la DGFIP y compris.*

*L'actualité locale n'a rien non plus pour nous rassurer.*

*Nous nous opposons à votre projet de fermeture de la Trésorerie de Saint-Mamet au 31 décembre prochain, qui correspond à un abandon du service public de proximité.*

*Autre sujet qui fait réagir et inquiète nos collègues : votre décision d'imposer pendant plusieurs mois aux agents de la Paierie départementale de dépanner la Trésorerie d'Aurillac Ville. Cette situation est anormale et ne doit plus se reproduire.*

*Dans ce contexte, les représentants des personnels Force Ouvrière revendiquent plus que jamais :*

- le retrait du pacte de responsabilité et l'arrêt de la démarche stratégique*
- la défense du service public et du statut*
- le maintien de toutes les missions de la DGFIP*
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois*
- l'augmentation de la valeur du point d'indice. »*

### **1) Approbation du PV de la réunion du 14/04/2015 :**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **2) Projet de fermeture de la Trésorerie de Saint-Mamet :**

M. Defays a donc attendu l'aval du Ministre en avril dernier pour communiquer sur ses projets de restructuration, ce qui en dit long sur sa conception du dialogue social.

Il prévoit donc **la fermeture de la Trésorerie de Saint-Mamet au 31/12/2015.**

Dans un premier temps, M. Defays prévoyait que les opérations comptables gérées par la Trésorerie de Saint-Mamet seraient transférées aux Trésoreries de Maurs et Laroquebrou, pour la tenue des comptabilités locales et de leurs établissements publics, et sur le SIP d'Aurillac pour le recouvrement des impôts directs des particuliers.

Cependant, M. Defays n'exclut pas de revoir la répartition des collectivités locales entre la Trésorerie de Maurs et celle de Laroquebrou, et cela en fonction de l'évolution de la carte intercommunale et du souhait des élus qui selon M. Defays sont désormais favorables à cette fermeture contrairement à l'article paru récemment sur le journal « La montagne » ! Si la solution du transfert de l'ensemble des collectivités à la Trésorerie de Maurs est prise alors, de ce fait, les deux emplois seraient transférés sur Maurs. M. le Directeur nous indique que la décision définitive sera prise au plus tard le 15 juillet 2015.

### **L'ensemble des représentants du personnel a voté Contre ce projet.**

En conséquence, un CTL sera de nouveau et prochainement convoqué sur ce même sujet, mais malheureusement cela ne changera pas la décision de M. Defays arc bouté sur son choix de fermer la Trésorerie de Saint-Mamet.

M. Defays évoque aussi une autre partie de ses projets de restructuration du réseau, à savoir le transfert de la gestion de l'Hôpital de Murat à la Trésorerie de Saint-Flour, également au 01/01/2016.

On voit bien que l'accélération des fermetures et des restructurations a pour but de nous éloigner de plus en plus de notre mission de service public. Nous ne pouvons être que très inquiets sur la pérennité de l'ensemble des structures de notre département. Nous savons que la DGFIP a le projet de fermer l'ensemble des postes C4 (structures dont la gestion est assurée par 1 Inspecteur) dans les prochaines années. Notre Direction locale à travers ses projets de restructuration avance vers cet objectif.

### **3) Le bilan de la formation 2014 :**

Les agents du département ont bénéficié de 1 164 jours de formation en 2014, soit une moyenne globale de 4,4 jours contre 3,81 en 2013.

Le nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins 1 formation en 2014 est de 235 sur 267, soit un taux de 88%.

### **4) Le Plan Local de Formation 2015 :**

Nous constatons année après année le développement des e-formations. Celles-ci posent notamment le problème de la possibilité de s'isoler pour les suivre.

M. Paillet reconnaît que le taux de suivi de ces e-formations n'est pas satisfaisant. Il rappelle que les agents ont la possibilité pour chacune des e-formations de les suivre dans une salle dédiée, soit à la Direction à Aurillac, soit sur les sites de St Flour et Mauriac. N'hésitez pas à utiliser, si vous le souhaitez, cette possibilité.

Pour le reste, le programme local des formations 2015 en présentiel qui nous est présenté sur nos différents métiers et sur la préparation aux concours comprend près de trente de formations.

**Lors du vote l'ensemble des représentants du personnel s'est abstenu.**

### **5) Le bilan de l'activité du conciliateur fiscal :**

En 2014, 77 affaires ont été reçues contre 87 en 2013.

Une affaire sur deux concerne les impôts locaux.

62 % des demandes concernent des gracieux avec une constante, celle de la paupérisation de la population.

40 % des décisions sont favorables ou partiellement favorables aux usagers.

Le délai moyen de traitement est de 14,5 jours.

### **6) Compte-rendu du contrôle interne :**

En 2014, les contrôles réalisés ont mis en évidence une très bonne maîtrise des risques, tant sur les contrôles relevant des axes nationaux **que sur ceux** locaux.

En 2015, l'outil de restitution des contrôles internes AGIR est déployé à l'ensemble des services du département.

Concernant l'audit, en 2014, en raison des mouvements des IP, seules 9 missions d'audit ont été réalisées dans le département.

Le programme d'audit sera plus important en 2015, il comprend :

- 10 audits internes (7 postes comptables, 1 service de Direction, 1 audit de suivi dans un poste comptable et 1 audit thématique interrégional) ;
- 6 audits externes (3 établissements publics locaux d'enseignement EPLE et 3 régies d'Etat).

## 7) Questions diverses :

- M. Defays nous annonce que la Centrale vient de solliciter la DDFiP pour tester le télétravail. Un éventuel appel à candidature devrait être fait à l'automne, sachant que la typologie de cette expérimentation n'est pas définie à ce jour.  
Nous sommes de premier abord très sceptiques voire réticents au télétravail.
- La nouvelle convention nationale avec La Poste oblige à des changements importants en matière de dégagements de fonds depuis le 1<sup>er</sup> juin, date de son entrée en application.  
M. Defays nous précise qu'un marché a été conclu avec la société de transport de fonds Loomis pour les trésoreries de St martin Valmeroux, Vic/Cère, Laroquebrou et Massiac. Cela engendrera des coûts supplémentaires d'environ 6 000 €/ an qui seront supportés par notre déjà pauvre budget de fonctionnement départemental.  
M. Defays nous précise aussi qu'il a donné des consignes aux comptables pour que ceux-ci puissent augmenter leur plafond d'encaisse suite aux modifications des conditions de dégageant.
- Le déménagement de la Trésorerie de Chaudes-Aigues, dans des locaux à priori plus fonctionnels, se fera finalement les 25 et 26 juin prochain.

*Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Thierry De Carvalho, Sabine Bourgade et Dominique Dejou.*

 à vos côtés,  
 de votre côté.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

 **FO DGFIP**  
*la force syndicale*

### BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature